

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 13 Novembre 2019

L'an deux mille dix neuf le 13 Novembre à 19heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI maire.

Date de convocation : 6 Novembre 2019

Présents : BE Olivia, DUMONT Didier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, FOUCART Gauthier, MAJOREL Julien, MEILLIERE Jérôme, PALMERO Nathalie, POTIE Simon, ROUAULT Sabrina, SANTALUCIA Olivier, VERGE Faustina, ZANETTI Laurent.

Procurations : DARDENNE Elodie à FRANCOIS-MILHORAT Valérie

Absents : AMAT Nadine

Secrétaire de séance : POTIE Simon

Introduction de séance : Avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire précise que suite à une demande de renseignements formulée auprès de la préfecture, autorisation a été donnée que chaque conseil municipal soit soumis à un enregistrement audio ou audiovisuel, en vertu de l'article L2121-18 du CGCT. De même, la mention des noms des élus posant les questions diverses est autorisée.

Mr le Maire soumet cette proposition au vote.

Voté à l'unanimité

Enregistrement effectué et délivré en mairie.

Vote du compte rendu du dernier conseil municipal à la majorité, 1 abstention (ROUAULT Sabrina), 3 contre (DUMONT Didier, PALMERO Nathalie, VERGE Faustina)

2 Délibération approbation 1ère modification du PLU de la commune de Le Burgaud :

Après lecture de l'acte de délibération, Mr le Maire demande de procéder au vote.

Voté à la majorité, 3 voix contre (DUMONT Didier, PALMERO Nathalie, VERGE Faustina).

Mmes PALMERO Nathalie et VERGE Faustina, et Mr DUMONT Didier demandent à ce que soit porté au compte rendu que leur vote est contre en l'état et sur la forme de l'approbation de cette 1ère modification du PLU de la commune.

3 Tarification CRM avec reconduction, tarification cantine scolaire année 2019-2020:

Il s'agit de voter un avenant d'un an de reconduction avec la CRM. Ceci afin de permettre aux prochaines équipes municipales de passer un nouveau marché avec le restaurateur de leur choix, en accord avec la mairie de Saint Cézert dans le cadre du RPI.

Par ailleurs, Mr le Maire propose, que la facturation de repas aux familles n'augmente pas au Burgaud pour l'année scolaire en cours, soit 2,51€ / repas.

Le prix du repas facturé par la CRM à la mairie sera plus élevée et passera de 2,56 euros /repas à 2,58 euros/repas.

Voté à l'unanimité.

4 DM n°2:

Le conseil municipal doit voter une DM afin de basculer 100€ dans la ligne « dépenses imprévues », suite à des frais non anticipés de publication pour annonce obligatoire du PLU dans le Petit Journal.

Voté à l'unanimité.

5 Création de poste adjoint administratif 1ère classe :

Cette demande est motivée par le besoin d'ajouter un temps non complet de 11h/semaine au tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

6 Taux Promus / Promouvables :

Suite aux entretiens individuels annuels des employés de mairie, 4 demandes d'évolutions ont été formulées :

<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Taux</i>
Adjoint technique	Adjoint technique principale 2ème classe	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	100%
Adjoint administratif 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100%
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	100%

Voté à l'unanimité.

7 Délibération de principe SDEHG 2020 pour les petits travaux :

Cette délibération est motivée par le besoin de voter une enveloppe de 10 000€ dédiée à la réalisation des petits travaux inopinés.

Voté à l'unanimité.

8 Information accueil des gens du voyage :

Mr le Maire fait lecture du courrier de Mr PUISSEGUR Jean-Louis, Président de l'AMF31. Afin de trouver des solutions aux problématiques entre mairies et gens du voyage, et mieux gérer l'encadrement et les conditions d'accueil, un projet de proposition de plan subventionné par l'état pourrait être établi.

9 Questions diverses :

-Mr le Maire fait part de la signature de l'acte de reprise du lotissement Les Merisiers par la commune. Les travaux de remise en état ont achevés et validés par le Technicien Voirie de la communauté de communes ainsi que par tous les gestionnaires des réseaux eau /assainissement. Le lotissement a été jugé reprenable dans le domaine public. Une délibération d'un précédent CM avait d'ailleurs validé cette reprise.

-Mme Faustina VERGE demande si le futur lotissement devra être soumis à une association syndicale de copropriétaires.

Mr le Maire répond qu'il conseillera aux futurs copropriétaires d'en créer une mais qu'il ne peut l'imposer. En revanche la mairie n'a pas l'obligation de reprendre le lotissement par la suite.

-Mme Faustina VERGE demande si la date de début des travaux du futur lotissement est fixée.

Réponse de Mr le Maire : non, pas encore. La commission urbanisme travaillera en priorité sur le règlement intérieur (couleurs des enduits, couleurs des toitures, alignement des maisons).La mairie espère que la concertation entreprise dans l'intérêt du voisinage permettra d'aboutir à un compromis. Monsieur le maire précise que, contrairement à ce qui peut être dit la mairie n'a pas de pouvoir de décision concernant la surface des terrains dans le cadre d'OAP, elle est contrainte par les avis du SCOT et de la DDT qui nous ont confirmé que nous ne densifions pas assez (pas assez de maisons à l'hectare).

-Mme Faustina VERGE demande si les abords du city-stade seront aménagés.

Réponse de Mr le Maire et Mr Gauthier FOUCART: Oui, des aménagements destinés aux familles (tables, barbecue...) sont envisagés mais pas sur le budget actuel car non prévu aux dépenses de l'année en cours ; en précisant également que le complexe est évolutif et pourrait éventuellement accueillir d'autres installations (skate park ou autre).

-Mr le Maire évoque le centre associatif de loisirs de Le Burgaud, bon fonctionnement et bons retours de l'ensemble des parents. Il existe une convention de prêts des locaux entre la commune de Le Burgaud et l'association Les Messagers du temps. Le centre de loisirs accueille des enfants de le Burgaud, Saint Cezert et Belleserre.

Par ailleurs, Mr le Maire informe du terme de la convention avec la mairie de Launac concernant le centre de loisirs, terme justifié par la présence d'une structure sur la commune désormais.

-Mr Gauthier FOUCART informe qu'Aurélian VALLIN a terminé son contrat aidé de 3 ans en qualité d'agent technique ce jour, et n'a pas souhaité le renouveler, s'orientant vers un nouveau projet professionnel. Aucun remplacement n'a été programmé afin de laisser à la prochaine municipalité l'opportunité de statuer sur un éventuel remplacement.

-Mr Didier DUMONT demande quelle était la raison de la présence de gendarmes au début du conseil municipal.

Réponse de Mr le Maire : Le contexte polémique actuel (tracts et annonce d'une forte mobilisation le soir du conseil municipal de la part de personnes hostiles au projet) ont fait craindre des perturbations. Afin de garantir la sérénité des débats et du vote, la visite de deux gendarmes a été demandée.

-Mme Nathalie PALMERO demande quelle est la situation concernant les devis de réfection de la toiture du logement municipal occupé par Mme Christine LALANNE MARROUX.

Réponse : Mr Gauthier FOUCART précise qu'il attend la proposition d'autres devis par d'autres élus suite au dernier conseil municipal. Mr le Maire propose de s'en occuper lui-même.

Séance levée par Mr le Maire à 20h47.